



# Programme triennal

de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

## 2015-2017



## Sommaire

Avant-propos.....	2
<b>1. Première partie : contexte politico-institutionnel et thématiques prioritaires de travail.....</b>	<b>3</b>
1.1 Contexte politique et institutionnel.....	3
1.2 Thématiques de travail.....	4
<b>2. Deuxième partie : appuyer et accompagner les acteurs de la coopération transfrontalière.....</b>	<b>11</b>
2.1 Mettre en réseau, via les échanges, la capitalisation, la diffusion, le transfert de bonnes pratiques et des événements spécifiques. ....	11
2.2 Informer, communiquer, partager et diffuser la connaissance.....	12
2.3 Identifier les besoins, porter et relayer les préoccupations et les intérêts des territoires transfrontaliers vers le niveau national.....	15
2.4 Assistance opérationnelle et ingénierie territoriale de projets transfrontaliers.....	16
<b>3. Troisième partie : contribuer à la définition et la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles.....</b>	<b>18</b>
3.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014-2020.....	19
3.2 Observation des territoires transfrontaliers.....	23
3.3 Répondre à des besoins d'études stratégiques	24
<b>4. Quatrième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international.</b>	<b>25</b>
4.1. Echanges d'expérience et de bonnes pratiques, capitalisation.....	25
4.2. Représentation européenne des intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière.....	28
4.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Afrique et Méditerranée, etc.).....	30
ANNEXE.....	32

## Avant-propos

Sur la base d'un regard rétrospectif sur les avancées de la période précédente, et des grandes lignes à poursuivre ou développer pour la période qui commence, ce programme triennal 2015-2017 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière se compose de 4 parties principales.

**Une première** précise le contexte institutionnel et politique dans lequel s'inscrit l'action de la MOT pour les trois années à venir. Elle liste également les différentes thématiques de travail de la MOT qui sont réparties en deux groupes selon leur niveau de priorité. Les parties suivantes s'y réfèrent en fonction du suivi de telle ou telle thématique dans un des grands axes de travail de la MOT.

**Une deuxième partie** s'attache à décrire les actions relatives à l'appui à l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière (mise en réseau, transfert de bonnes pratiques, information, communication, diffusion de la connaissance ; identification des besoins, représentation des intérêts et leur remontée au niveau national ; assistance opérationnelle et ingénierie de projet).

**Une troisième partie** concerne l'aide à la définition, à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques publiques transfrontalières aux différentes échelles, au niveau national comme européen.

**La quatrième et dernière partie** est relative à l'ouverture et à la représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international.

Enfin, les **annexes** détaillent les thématiques prioritaires selon une double approche rétrospective (période triennale précédente) et prospective (2015-2017).

# 1. Première partie : contexte politico-institutionnel et thématiques prioritaires de travail

## 1.1 Contexte politique et institutionnel

Les territoires frontaliers se caractérisent de plus en plus par la présence d'inégalités territoriales et sociales spécifiques (présence de la frontière engendrant de fortes discontinuités territoriales, éviction spatiale liée aux différentiels de revenus, services publics non mutualisés et parfois lointains, etc.), et par un potentiel important d'innovation et de croissance, sous exploité.

Le contexte de la coopération transfrontalière, et plus généralement du développement territorial, est en mutation rapide ; en France, la réforme en cours de l'action publique territoriale renforce le rôle des acteurs régionaux et locaux, mieux à même d'agir au plus près des territoires ; les autres Etats européens, et notamment nos voisins, connaissent des évolutions similaires. Dans le même temps, le besoin d'agir à des échelles plus vastes se fait jour, sur des espaces tels que des régions transfrontalières ou des macro-régions, requérant une présence plus stratégique des Etats, coordonnée entre eux et avec les collectivités. La question n'est pas de « supprimer des niveaux » ; mais de mieux définir ce que chaque niveau fait, et ce qui doit être fait ensemble.

La mise en place du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET ; ex-DATAR) en France, la dimension urbaine et territoriale renforcée dans le paquet législatif 2014/2020 de l'Union européenne, manifestent une volonté politique de promouvoir une approche territoriale intégrée, croisant les priorités thématiques (UE2020) et le contexte spécifique de chaque territoire, et jouant de façon coordonnée de tous les outils du développement (politiques publiques sectorielles et territoriales ; réglementations, contrats et marchés ; gouvernements et gouvernance ; outils de financement ; planification stratégique, observation, etc.).

25 ans après son lancement, le volet « coopération territoriale » de la politique de cohésion (INTERREG) apparaît moins comme un outil à part, que comme le catalyseur d'une intégration territoriale transfrontalière, requérant la mise en synergie de toutes les facettes de l'action publique ; mais dans les faits, cette approche intégrée peine encore à voir le jour.

Enfin, la crise a rendu plus clair encore le besoin de synergie aux différents niveaux territoriaux entre l'action publique, le marché et la société civile. A l'heure où les opinions publiques doutent de l'Europe, les territoires transfrontaliers ont vocation à être des laboratoires de la construction européenne. C'est un axe fort retenu par le Grand-Duché de Luxembourg qui a la présidence du Conseil Européen au 2<sup>ème</sup> semestre 2015, et auquel succéderont deux pays sensibles à

cette dimension : les Pays-Bas et la Slovaquie en 2016. Dans cette perspective, les attentes des citoyens frontaliers sont plus que jamais à prendre en compte.

Outil public de soutien aux territoires transfrontaliers, au service de ses membres et de ses partenaires institutionnels dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière, la MOT se dote pour 2015/2017 d'un programme triennal unique d'actions d'intérêt général transfrontalier, répondant aux besoins communs de ses partenaires locaux, régionaux, nationaux, européens.

Elle fait siens les 3 principes fondateurs du CGET : promotion de l'égalité pour tous les citoyens et tous les territoires ; continuité territoriale de la République ; développement des territoires au service des habitants. **Au prisme de la réalité transfrontalière souvent complexe et handicapant ces territoires et leurs habitants, ces grands principes revêtent un caractère d'urgence dans leur mise en œuvre transfrontalière.**

Le programme triennal 2015/2017 est soumis à l'Assemblée générale de la MOT du 18 juin 2015.

## 1.2 Thématiques de travail

En 2015/2017, les thèmes suivis reflètent d'une part les besoins exprimés par les acteurs de la coopération - en particulier ses membres et financeurs dans le cadre de la plateforme des techniciens - en tenant compte des capacités d'une équipe technique restreinte (9 personnes en tout), et de l'analyse rétrospective de la précédente période 2012-2014.

En outre, en ce début de programmation 2014-2020, l'analyse des programmes transfrontaliers aux frontières françaises réalisée conjointement avec le CGET dès l'automne 2014 (cf. 3.1.2) contribue à repérer les objectifs thématiques et territoriaux prioritaires par les programmes, et à corroborer et compléter les besoins exprimés par le réseau de la MOT, sans exclure des thématiques non visées par le cadre UE2020, mais considérées comme importantes.

La vie des habitants des territoires transfrontaliers, les obstacles spécifiques auxquels ils doivent faire face, demeurent un point d'horizon permanent dans la sélection des thématiques relevant toutes du bon fonctionnement de ces bassins de vie et d'emploi, et des espaces maritimes transfrontaliers. Le citoyen de la bande frontalière demeure l'utilisateur final qu'il faut avoir sans cesse à l'esprit dans les politiques publiques que la MOT promeut auprès des collectivités, des Etats et des institutions européennes.



## Figurent à titre provisoire dans ce premier groupe des thématiques qui demeurent aux yeux de la MOT prioritaires pour la coopération transfrontalière.

Pour une partie d'entre elles, elles correspondent à la poursuite des investigations menées depuis de nombreuses années par la structure. Les autres relèvent de thématiques émergentes mais semblent également prioritaires, soit au regard de l'intensité avec laquelle elles existent au niveau local, soit des positionnements politiques nationaux et européens les concernant.

Décrites dans cette partie de façon synthétique, sont développés en annexe pour chacune d'entre elles le bilan de leur suivi dans la période précédente, les raisons de leur poursuite ou leur caractère inédit pour la MOT et enfin les actions correspondantes à réaliser en fonction du calendrier des trois années à venir.

### 1.2.1 Thématiques traditionnelles/de long cours et reconduites

#### Mobilité, transports

La problématique de la mobilité, fondatrice et éminemment structurante pour les territoires transfrontaliers, est suivie depuis l'origine par la MOT, tant en matière d'analyse globale des flux, des obstacles techniques et juridiques, que des recommandations et de l'assistance opérationnelle locale (cf. fiche détaillée en annexe).

#### Gouvernance des territoires transfrontaliers

Thématique très investie par la MOT depuis de nombreuses années tant sur le plan de sa conception, de son fonctionnement, que dans sa structuration juridique, elle demeure un terrain d'investigation important et ancien, pour les territoires aux différentes échelles (espaces très locaux, agglomérations transfrontalières, parcs, euro-régions, etc.) à poursuivre pour répondre aux questions permanentes d'assistance des territoires transfrontaliers sur ce sujet (cf. fiche détaillée en annexe).

#### Développement économique, innovation, emploi et formation professionnelle

Ce sont des thématiques clés au regard des objectifs thématiques (OT) de 2014-2020, du retard de coopération transfrontalière en la matière, et pour les territoires transfrontaliers, de la question de leur compétitivité, de la crise économique qui s'y manifeste et de leur potentiel. Ces deux ensembles thématiques liés entre eux sont à développer, en poursuite du projet Europ'Act sur le Développement économique porté par la MOT en 2014-2015. Si l'emploi transfrontalier est une thématique investiguée par la MOT depuis l'origine (analyses des flux de travailleurs frontaliers, des marchés de l'emploi, lien avec la formation professionnelle et les effets induits sur le territoire), le développement économique est un champ investi plus récemment, au vu des demandes du réseau, et devant faire l'objet de la poursuite des actions menées dans ce domaine (projets en cours, publications, séminaires, etc.) (cf. fiche détaillée en annexe).

## Pratique des GECT/GLCT et des autres structures juridiques aux frontières françaises

Pour étayer des structures de gouvernance transfrontalière ou faire fonctionner des équipements transfrontaliers. Assistance à l'évolution du cadre juridique auprès des services centraux de l'Etat et assistance à la mise en œuvre de ces outils : pérennisation, gestion dans la durée (questions de personnel, de marchés publics, de comptabilité) (cf. fiche détaillée en annexe).

## Observation des territoires transfrontaliers (cf. également 3.2 et fiche détaillée en annexe)

Cette thématique, ancienne pour la MOT, et fondamentale pour l'aide à la définition des politiques publiques adaptées aux territoires transfrontaliers, sera poursuivie, intensifiée et élargie à la faveur des suites de l'initiative de Nancy (2012). Le travail de co-construction, de mise en réseau et de coordination entre la France (observatoire des territoires du CGET-INSEE) et ses pays voisins sera développé, notamment dans le cadre du soutien politique des présidences à venir de l'Union européenne (Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie).

## Métropoles et agglomérations transfrontalières

Thématique traditionnelle (depuis l'appel à projet coopération métropolitaine de 2004), elle sera poursuivie notamment dans le cadre de la réforme territoriale en cours avec la création de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et de Strasbourg Eurométropole, de l'articulation avec les politiques métropolitaines des pays voisins, qui partagent parfois des métropoles transfrontières avec la France, et de la coopération avec les agences d'urbanisme frontalières (observation statistique, rôle des agences en tant qu'outil d'ingénierie au service des projets de territoire transfrontaliers locaux etc.) (cf. fiche détaillée en annexe).

### 1.2.2 Thématiques nouvelles

Outre les thématiques traditionnelles et qui sont à poursuivre sur le long cours car essentielles au développement harmonieux des territoires transfrontaliers, figurent au rang des sujets prioritaires quelques thématiques nouvelles. Cette priorisation se base sur le constat fait par la MOT de problématiques orphelines, ne faisant ni l'objet de projets locaux d'envergure, ni de travaux de recherche universitaire, et étant de surcroît en dehors du curseur des politiques nationales et européennes sur le champ transfrontalier. Toutefois, vu la situation constatée sur le terrain, ce délaissement est source de conséquences délétères, au regard des phénomènes d'exclusion sociale, spatiale, de tensions intracommunautaires ou de part et d'autre de la frontière, et de comportements électoraux (absence de vote ou vote aux extrêmes), qui traduisent un sentiment de marginalité géographique ou sociale, d'abandon des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens et de situations considérées par trop spécifiques pour être traitées efficacement par une action publique démunie.

### **Société civile et enjeu lié à l'émergence d'une citoyenneté transfrontalière (cf. aussi problématique inclusion sociale)**

Le degré de maturité des projets de territoire transfrontaliers, leur aboutissement inégal, les 25 années de coopération territoriale européenne, la crise économique actuelle et les réactions de défiance des citoyens à l'égard des politiques sont autant d'éléments qui posent plus que jamais la question de l'implication des citoyens dans les territoires transfrontaliers et les politiques qui y sont menées. Quel sens donner au développement territorial de ces espaces, aux actions de coopération qui s'y déroulent ? Comment communiquer politiquement sur les projets de territoire transfrontaliers ? En dépit de la grande complexité administrative du cadre de coopération, comment rester connecté avec le sens ultime des démarches transfrontalières ? Si la prise en compte du citoyen dans les espaces transfrontaliers renvoie à des questions multiples, la mise en place de services aux populations concernées contribue en partie à répondre à l'interrogation sur l'utilité de la coopération (santé, éducation, culture, emploi, formation, etc.). La question de l'identité transfrontalière passe aussi par un apprentissage interculturel (l'apprentissage de la langue du voisin, touchant au domaine de l'éducation scolaire comme extra-scolaire) avec pour effets espérés l'amélioration des pratiques de coopération (cf. travaux et formations de l'Euro-Institut), un meilleur accès au marché du travail transfrontalier, etc. Cette thématique transversale sera abordée en tant que telle au cours de la période 2015-2017 (cf. fiche détaillée en annexe).

### **Inclusion sociale en territoire transfrontalier**

Les territoires frontaliers français sont soumis à des évolutions rapides, sous l'effet des flux de travailleurs frontaliers massifs, en constante évolution. Des différentiels de développement économique et de revenus existent sur ces territoires restreints, engendrant des problématiques d'éviction spatiale (flambée des coûts du foncier et du logement), citoyenne (défiance vis-à-vis du politique, non vote, ou vote anti-frontalier et anti-européen), tensions intercommunautaires, etc. Ce sujet est très émergent et peu observé. Il reste pourtant déterminant pour comprendre les nouvelles menaces qui pèsent sur ces espaces très spécifiques et mettre en œuvre des actions à y mener. A l'instar du thème société civile et citoyenneté transfrontalière, ce thème est jugé par la MOT comme prioritaire et sera développé au fil des 3 ans qui viennent (cf. fiche détaillée en annexe).



### Logement et foncier

La problématique liée au logement et au foncier est au cœur des préoccupations de nombreuses collectivités le long des frontières. Le sujet est néanmoins peu investigué (en dépit des travaux de la MOT pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) au milieu des années 2000, et de l'observation régulière de la thématique en franco-suisse). La pression qui s'exerce en particulier sur les versants français qui jouxtent les territoires des pays voisins les plus attractifs (Luxembourg, Suisse, Monaco notamment) rend complexe l'appréhension transfrontalière de cette thématique (cf. fiche détaillée en annexe).

**Un deuxième groupe rassemble des thématiques de travail intéressantes mais soit ne faisant pas l'objet de positionnement de premier rang au niveau national ou européen, soit ne relevant pas des axes à développer en priorité selon les remontées à ce jour du réseau des membres de la MOT. Elles feront toutefois l'objet d'une veille (revue de presse, mise à jour des fiches du site Internet, etc.), à moins qu'une collectivité ou un service de l'Etat ait une demande particulière d'accompagnement sur l'une d'entre elles.**

**Education, enseignement supérieur, recherche** : question du bilinguisme en primaire et secondaire. Equivalence des diplômes, Recensement des démarches de coopération entre universités et centres de recherche de part et d'autre des frontières françaises, notamment celles donnant lieu à la constitution de structures pérennes (GECT). Quelles thématiques, quelles filières, quelles mutualisations, quels montages et quelles finalités ?

**Transition énergétique (notamment les énergies renouvelables)** : en partenariat avec l'EURODISTRICT REGIO PAMINA (frontière franco-allemande), la MOT a engagé l'animation d'un groupe de travail sur la coopération transfrontalière en matière d'énergies renouvelables et assuré la mise à jour de ressources spécifiques et de veille sur les projets. Si le besoin en est confirmé, ce travail pourrait être poursuivi, et déboucher sur la publication d'un cahier de la MOT et sur un séminaire thématique.

**Santé** : au regard notamment de l'évolution des cadres nationaux et européens concernant l'accès aux soins, la santé reste une thématique particulièrement structurante dans l'offre de services aux populations transfrontalières et par son ancrage territorial transfrontalier de plus en plus affirmé, suite au concept de communauté de santé transfrontalière lancé par la MOT au début des années 2000. Si la MOT a co-organisé un séminaire à l'Assemblée nationale sur ce sujet en décembre 2014 et répond aux sollicitations ponctuelles sur le sujet, un investissement plus important nécessite un soutien particulier proportionné.

**Risques, changement climatique** : toutes les zones frontalières sont concernées par l'adaptation au changement climatique, ainsi que par la prévention et la gestion des risques technologiques, que ce soit les espaces naturels et ruraux ou les agglomérations urbaines. Quant aux risques naturels, ils représentent un défi plus important dans les zones de massifs, le long des fleuves et des rivières, sur les zones côtières et marines, dans les espaces naturels protégés.

La MOT pourrait apporter son expertise sur ces questions, en lien avec le MEDDE, en réalisant, si demandé, une comparaison des pratiques sur ce sujet de part et d'autre des frontières.

**Environnement** : au-delà d'un traitement national et local, les actions transfrontalières dans ce domaine ont une vraie valeur ajoutée car l'environnement ne connaît pas de frontière. Les territoires transfrontaliers sont, ou devraient devenir des espaces de responsabilité et de gestion commune des milieux, de mutualisation de moyens. La MOT pourrait renforcer son action dans ce domaine, en lien avec le MEDDE.

**Espaces naturels protégés** : coopération transfrontalière et mise en réseau des espaces naturels protégés terrestres et maritimes, au niveau national (avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux) et européen (lien avec le réseau Transboundary Parks au sein de la fédération EUROPARC), la MOT jouant notamment un rôle d'intermédiaire entre les deux structures.

**Détroits maritimes** : coopération transfrontalière suivie notamment dans le cadre de la présence des plusieurs adhérents concernés dans le réseau de la MOT et par l'expérience de plusieurs études sur le sujet. Articulation avec l'initiative Détroits d'Europe et valorisation de la nature spécifique de ces coopérations dans le cadre de la période 2014-2020.

**Culture** : thématique importante, aux acceptions très larges, (langue, citoyenneté, offre culturelle transfrontalière, médias, etc.). La culture apporte une contribution essentielle à la cohésion territoriale et au développement durable des territoires transfrontaliers, selon les trois piliers que sont :

- l'économie : par exemple avec le développement transfrontalier d'industries culturelles et créatives,
- la cohésion sociale : l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale promue par les projets culturels,
- l'environnement : les projets portant sur le paysage, le patrimoine naturel et culturel, etc.

Rendue possible par l'ouverture des frontières liée à la construction européenne, la coopération transfrontalière culturelle contribue à son tour au renforcement de la culture et de la citoyenneté européennes. La MOT pourrait apporter son expertise dans ce domaine, en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

**Sécurité** : les frontières étant des lieux complexes à appréhender en termes de prévention et répression de la délinquance, une coopération transfrontalière visant à la coordination des systèmes de police et à une assistance mutuelle de part et d'autre des frontières est nécessaire pour prévenir les infractions et lutter contre les faits punissables, dans le respect des dispositions adéquates de chacun des droits nationaux. Ainsi, la MOT enregistre de plus en plus de demandes relatives aux questions de vidéo-surveillance dans les espaces publics transfrontaliers, ou de droit de poursuite.

Il serait possible d'investir ce champ de la coopération en lien avec le Ministère de l'Intérieur, en particulier dans sa dimension juridique. Par ailleurs, en matière de sécurité civile, il est important de coordonner les modalités d'intervention en cas d'accidents industriels, accident de la route, catastrophes naturelles, etc.

**Gestion des investissements et équipements transfrontaliers** : comment permettre aux collectivités de s'engager sur toute la durée d'amortissement et de prévoir des montages juridiques suffisamment évolutifs ? La question porte également sur la création de fonds d'investissements transfrontaliers communs pour porter l'aménagement de zones à fort enjeu. La perspective du plan de relance Juncker peut constituer une opportunité intéressante dans cette perspective. La MOT maintiendra une veille sur cette question et davantage si l'émergence d'un projet transfrontalier le nécessite.

## 2. Deuxième partie : appuyer et accompagner les acteurs de la coopération transfrontalière

La MOT est au service de l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière : les collectivités, leurs groupements, agences et réseaux ; les services centraux et déconcentrés des Etats ; les organismes publics et entreprises ; les institutions européennes ; les parlementaires ; la société civile ; et tout particulièrement, parmi tous ces acteurs, ses membres et ses partenaires financiers.

### 2.1 Mettre en réseau, via les échanges, la capitalisation, la diffusion, le transfert de bonnes pratiques et des événements spécifiques

L'amélioration des pratiques de coopération transfrontalière dans tous les domaines thématiques ou territoriaux, et sur toutes les frontières, est l'un des axes de travail essentiels de la MOT. Les outils de mise en réseau et de diffusion des bonnes pratiques sont multiples : citons notamment la plateforme des techniciens, les groupes de travail thématiques, les séminaires et autres événements. Les newsletters et le site Internet de la MOT y contribuent également même s'ils sont développés dans le chapitre 2.2 relatif à l'information et à la communication.

#### Mobiliser les savoir-faire transfrontaliers : la Plateforme des techniciens

La MOT assure un travail de capitalisation sur les sujets intéressant son réseau. Elle a lancé en 2011 la Plateforme des techniciens, permettant de valoriser les connaissances et le savoir-faire développés par les membres de son réseau, tout en répondant aux besoins d'échanges sur les pratiques transfrontalières. Les échanges autour des obstacles identiques rencontrés et des expériences pour les surmonter contribuent à l'émergence de solutions locales à partager entre les territoires et le cas échéant à la remontée des problématiques aux autorités compétentes.

Suite aux besoins exprimés dans le cadre de cette plateforme, la MOT organise et coordonne, préférablement avec un/des membres du réseau, **des groupes de travail, des séminaires ou d'autres types d'évènements sur une thématique donnée.**

Ces actions peuvent le cas échéant se dérouler :

- Au niveau national (comme pour les ateliers relatifs au développement économique transfrontalier organisés à quatre reprises à l'automne 2014).

- Par frontière (comme pour les séminaires sur les outils juridiques organisés en 2013), en associant les acteurs propres à cette frontière (Eurorégion, autorité de gestion du programme transfrontalier, préfet coordinateur, Etats voisins, Euro-instituts, réseau du CNFPT etc.).
- Au niveau européen, en partenariat avec d'autres réseaux, les institutions communautaires ou les programmes européens de réseau (cf. quatrième partie).

Si les thématiques de travail de la plateforme seront à déterminer en fonction des besoins du réseau, la MOT s'emploiera à la rendre encore plus dynamique et productive, notamment en organisant des séances interactives et participatives avec ses membres afin de mieux faire remonter les « besoins » des acteurs locaux et les enjeux des territoires.

## 2.2 Informer, communiquer, partager et diffuser la connaissance

Cette action de la MOT correspond au besoin d'informations sur les questions transfrontalières, souvent peu accessibles aux acteurs de la coopération, le sujet étant technique et complexe. La MOT diffuse des informations complètes sur l'ensemble des frontières françaises au public concerné, de façon régulière et par des moyens diversifiés.

Il s'agit de relayer l'actualité du transfrontalier (questions territoriales, juridiques, thématiques) mais également d'approfondir certains thèmes dans le cadre de publications plus ciblées. En plus des études MOT, certaines publications et documents de travail sont élaborés collectivement par les membres du réseau (à travers les groupes de travail, séminaires, etc.).

Pour la période triennale 2015-2017, le réseau MOT pourrait davantage contribuer à cette action (remontée d'informations, y compris en amont de l'actualité, afin d'opérer une veille (information des cabinets, etc.)).

Les actions permanentes de communication de la MOT comprennent :

- ≡ **L'animation du site Internet [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)** : centre de ressources sur la coopération transfrontalière. La période triennale précédente a permis la création d'un nouveau site Internet, bénéficiant d'une ergonomie et d'un design nouveaux, de contenus enrichis et validés au niveau local, de nombreuses nouvelles rubriques avec une couverture géographique étendue à l'ensemble des frontières européennes, d'une possibilité de recherche par territoire et/ou thème<sup>1</sup>, enfin, d'une version entièrement traduite en anglais. Cette refonte complète du site, mise en ligne en novembre 2013, s'est traduite

<sup>1</sup> 175 présentations de frontières et territoires, 27 thèmes de la coopération analysés et plus de 500 fiches projets, un fonds cartographique, etc. avec recherches croisées entre toutes les données.



par une fréquentation en forte augmentation passant en moyenne de 130 à 150 visites chaque jour (soit plus de 58 000 visites annuelles en 2014). Les statistiques de consultation témoignent également du fort potentiel de l'outil pour faire connaître la MOT et le transfrontalier, avec 70% de nouveaux visiteurs (soit 30% d'habités). L'origine géographique des visiteurs est la suivante : 67% France ; 20% pays frontaliers de la France ; 13% reste du monde.

**L'Espace membres** sur le site contient des informations sur les instances et événements du réseau, une documentation technique et juridique, les revues de presse, les supports des groupes de travail, etc.

**La période 2012-2014** a permis un bilan qualitatif de l'utilisation du site auprès des adhérents à la faveur d'un questionnaire qui a mis en valeur la nature des rubriques les plus consultées (à savoir les ressources et les revues de presse) et les attentes des utilisateurs par rapport à cet outil de référence.

**Tenant compte de ce bilan, la période triennale 2015-2017** verra la mise en ligne en version catalogue de l'atlas de la coopération transfrontalière et d'une nouvelle rubrique présentant les études de la MOT afin de mieux les faire connaître.

De plus, la mise à jour des contenus impliquera davantage la contribution des adhérents et le site pourra également s'ouvrir à de nouveaux sites partenaires.

La mise en place d'une **plateforme d'échanges interactive avec le réseau axée sur l'identification d'obstacles transfrontaliers et la recherche de solutions** est une piste d'évolution intéressante, qui répond à une demande précise des acteurs, mais nécessitera un chiffrage spécifique pour son animation. Elle pourra s'appuyer notamment sur l'enquête nationale et européenne menée par la MOT auprès de son réseau et en Europe dans le cadre de la préparation du séminaire consacré aux obstacles transfrontaliers en mai 2015 dans la perspective de la présidence de l'Union européenne par le Luxembourg.

- ≡ **Les revues de presse** bimensuelles envoyées au réseau sur l'actualité de la coopération transfrontalière sur l'ensemble des frontières françaises alimentent une base de données de plus 7000 articles (en augmentation constante), réservée aux membres. Les statistiques en ligne et les résultats de l'enquête menée auprès des membres en novembre 2014 témoignent de l'utilité de cet outil et d'une forte consultation. L'un des enjeux pour la période 2015-2017 sera de mieux la faire connaître, notamment auprès des services de l'Etat centraux et déconcentrés.

- ≡ **Réalisation de 10 newsletters par an « L'actualité transfrontalière »** (10 numéros français, 10 numéros anglais), diffusée à 7200 contacts en Europe.

Au-delà des actualités de la MOT, la newsletter met surtout en avant les territoires et les projets, avec une contribution très forte des acteurs, faisant de ce support un outil de mise en réseau des expériences. Répondant à une demande très forte des acteurs, elle vise à témoigner d'une Europe concrète, proche des citoyens et des préoccupations locales. L'évaluation des outils auprès des membres a plébiscité ce support qui est apparu comme l'une des actions « les plus utiles » de la structure (en témoignent également les très bons taux de lecture des articles fournis par l'outil de diffusion en ligne).

- ≡ **Les Cahiers thématiques** d'une vingtaine de pages, en français et en anglais, donnent à voir une thématique transfrontalière dans son ensemble, mais de manière synthétique et accessible. Cette publication, publiée tous les deux à trois ans, a été entièrement redesignée selon la nouvelle charte graphique de la MOT. Elle sera maintenue car les enquêtes auprès du réseau témoignent de l'intérêt important pour ce type de contenu thématique et technique (« guide » pour les acteurs), avec une durée de validité longue (une dizaine d'années).

- ≡ **Publications thématiques plus importantes, à la faveur des projets européens menés par la MOT :** plusieurs ouvrages - conçus également comme des « guides pratiques » - paraîtront dès 2015 sur la question du développement économique transfrontalier, en français et en anglais (cf. partie développement économique en 1.2.1 et en annexe). D'autres suivront au gré des thématiques et travaux de la MOT.

- ≡ **Mise en place du centre de documentation** de la MOT, spécialisé sur les territoires et leur coopération transfrontalière sur les frontières françaises et européennes, ouvert aux adhérents et aux financeurs de la MOT, aux services de l'Etat, aux étudiants et aux chercheurs, sur rendez-vous et en ligne sur le nouveau site Internet de la MOT. La période 2012-2014 a vu l'indexation de l'ensemble des documents en format papier comme électronique accumulés par la MOT depuis sa création, avec la mise en place d'un thésaurus et l'indexation de plus de 3500 documents. L'objectif de ce projet est de capitaliser les ressources recueillies par la MOT depuis sa création afin de constituer un centre unique très spécialisé sur le transfrontalier, consultable en ligne. L'évaluation de ce service qui sera proposé courant 2015 sera produite après une année d'utilisation. De plus, ce projet pourrait permettre de renforcer des liens entre la MOT et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en permettant au centre de documentation d'être mieux référencé auprès des chercheurs et des étudiants.

- ≡ **Mise en place d'un logiciel de contacts** permettant d'améliorer la diffusion d'informations au réseau de la MOT, et plus largement encore.

Des actions plus ponctuelles peuvent être également réalisées, par exemple actions « presse » à l'occasion d'une campagne électorale, à l'instar de ce qui a été fait en 2014 pour les élections européennes, afin de mettre en avant les enjeux de la coopération transfrontalière.

### 2.3 Identifier les besoins, porter et relayer les préoccupations et les intérêts des territoires transfrontaliers vers le niveau national

Dans le cadre de son rôle de défense des intérêts des territoires transfrontaliers, la MOT fait remonter vers le niveau national et européen (cf. ci-dessous) les besoins identifiés par le réseau.

L'équipe technique peut être amenée à consulter le réseau sur des projets de législation, des documents stratégiques, au niveau national et européen, et à émettre des prises de position, notamment en fonction de l'actualité des politiques nationales et européennes, le cas échéant dans le cadre de la CECICN<sup>2</sup>.

Cette identification des besoins passe également par l'animation des séminaires et ateliers de la plateforme des techniciens (cf. 2.1), ainsi que par les très nombreuses remontées spontanées des acteurs locaux du réseau à la faveur des projets qu'ils mènent.

Pour la période triennale 2015-2017, comme déjà précisé en 2.2, la **mise en place d'une plateforme d'échanges interactive avec le réseau axée sur l'identification d'obstacles transfrontaliers et la recherche de solutions** est une piste d'évolution intéressante, qui répond à une demande précise des acteurs. Elle pourra s'appuyer notamment sur l'enquête nationale et européenne menée par la MOT auprès de son réseau et en Europe dans le cadre de la préparation du séminaire consacré aux obstacles transfrontaliers en mai 2015 dans la perspective de la présidence de l'Union européenne par le Luxembourg.

Elle passe enfin par la pratique permanente du terrain de l'équipe MOT, notamment dans le cadre des études et missions d'ingénierie de projet et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'elle mène tout au long de l'année.

---

<sup>2</sup> Réseau de réseaux de villes engagées dans la coopération territoriale européenne, soit à l'échelle du transfrontalier (MOT, CESC, etc.), soit à l'échelle de macro-régions (Baltique, Atlantique, Méditerranée, Adriatique, Danube) (cf. 4.2.1).

La représentation des intérêts se manifeste par le contact permanent qu'entretient la MOT avec le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) et les différents ministères français (services techniques et cabinets), qu'ils soient ou non financeurs directs de la structure<sup>3</sup>. La diversité et l'imbrication des thématiques à enjeux pour les territoires transfrontaliers (cf. 1.2) renvoient à tout un éventail d'acteurs sectoriels et nécessite plus que jamais une **coordination interministérielle** dans la gestion de leur suivi (cf. 3.1.1).

La MOT a noué également des actions partenariales avec le groupe d'études transfrontalier rassemblant des députés frontaliers à l'Assemblée nationale en établissant notamment un dialogue sur les projets de lois en cours et sur les amendements à y apporter en faveur d'un meilleur fonctionnement des territoires transfrontaliers. Cette relation est particulièrement active dans le cadre des lois de réforme territoriale, qui se poursuivront en 2015 et qui passe également par des contacts avec le Sénat sur ce sujet.

## 2.4 Assistance opérationnelle et ingénierie territoriale de projets transfrontaliers

La MOT développe auprès des porteurs de projets, des collectivités locales, des services des Etats, une activité d'assistance opérationnelle, notamment pour favoriser l'émergence de projets de territoires transfrontaliers intégrés au service de leurs habitants.

Ce rôle de conseiller et de facilitateur peut s'exprimer par un appui stratégique et technique dans le cadre du **système de « bons-à-tirer » (BAT)**, l'équivalent d'une journée de travail de l'équipe technique dont peut bénéficier annuellement sur demande chaque membre de la MOT (personnes morales aux frontières françaises). Cette prestation vise à répondre au plus près aux attentes des membres MOT dans le cadre de leur adhésion. Après sa mise en service en 2011, et une période de mise en routine et de communication sur ce nouveau service, les bons à tirer sont un outil très apprécié permettant de répondre à toute une série de demande des adhérents sous la forme d'une note technique, d'une intervention dans une réunion ou un séminaire etc. **La période triennale 2012-2014 a vu la réalisation de 30 BAT, 75% sous forme d'intervention, 25% sous forme de notes techniques.**

**En dehors de sa mission d'intérêt général, la MOT peut se voir confier la réalisation d'études et d'expertises diverses, y compris dans le cadre d'une mise en concurrence préalable, portant sur des thématiques comme :**

<sup>3</sup> Dans le cas d'une saisine particulièrement stratégique d'un membre du réseau, la MOT est en capacité de favoriser un contact direct entre le niveau local et l'administration centrale concernée.

- ≡ La réalisation de diagnostics territoriaux transfrontaliers, avec production d'une stratégie territoriale transfrontalière correspondante, orientée projets le cas échéant.
- ≡ Le soutien à la conception et à la mise en place d'outils juridiques tels que les groupements européens de coopération territoriale (GECT) pour des structures de gouvernance, l'autorité administrative pour le fonctionnement d'un service ou d'un équipement ; le conseil sur les choix de l'outil juridique transfrontalier le plus approprié et la concertation avec les services des ministères compétents.
- ≡ L'expertise, sous forme d'études thématiques pré-opérationnelles et de benchmarking au niveau européen, menés le cas échéant aux côtés d'autres prestataires, la MOT apportant une expertise spécifique sur la dimension transfrontalière.
- ≡ L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un projet transfrontalier.

Depuis la création de la MOT, le nombre d'études et de projets transfrontaliers, et par conséquent de prestataires en mesure de les développer, a cru significativement (**90 études rémunérées réalisées depuis sa création**) sur des thématiques et des territoires des plus variés. L'ensemble des frontières françaises ont été traitées. Afin de souligner la différence entre la MOT, outil public, et les bureaux d'études privés, la MOT souhaite se concentrer pour la période 2015-2017 sur des sujets toujours plus ciblés et à haute valeur ajoutée technique transfrontalière, ou sur des territoires ayant encore peu fait l'objet d'investigations, conformément à son rôle innovant dans ce domaine.

**Il est important de noter que la pratique des expertises est fondamentale pour la MOT car lui permettant de mettre à jour en permanence son savoir-faire technique et sa connaissance des territoires et d'être en pointe dans la recherche de solutions proposées au niveau local, national comme européen.**

Pour la période 2015-2017, un enjeu d'importance pour la MOT est notamment de **mieux organiser la capitalisation des résultats des études au service de l'évolution des politiques nationales et européennes**. Cette capitalisation passera par l'enrichissement du site internet, tant sur les fiches territoriales que thématiques en fonction des enseignements généralisables sur les domaines d'activité abordés dans les missions d'expertise. Elle passera également par l'alimentation des contenus des publications et des séminaires à organiser par la MOT au cours de cette période.

**Elle s'effectuera enfin par la mise en ligne<sup>4</sup> de l'ensemble des études (90) réalisées par la MOT depuis l'origine, ainsi que leurs résumés.**

<sup>4</sup> Certaines en accès réservé aux membres.



### 3. Troisième partie : contribuer à la définition et la mise en œuvre des politiques transfrontalières aux différentes échelles

Il s'agit d'aider les Etats, les Régions et tout autre niveau de collectivité locale en France et en Europe, à **mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et sectorielles, et à les placer dans un cadre européen.**

Les objectifs de travail de la MOT s'inscrivent aujourd'hui dans un **contexte de réformes nationales** de l'action publique territoriale, en France et chez certains pays voisins, sans oublier la mise en œuvre de la politique de cohésion 2014-2020.

Ce contexte constitue une opportunité de mieux prendre en compte le transfrontalier dans les politiques publiques, et notamment de mettre en œuvre les préconisations issues de la mission parlementaire de 2010 sur la politique transfrontalière menée par Etienne Blanc, Fabienne Keller et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, toujours d'actualité. La MOT y contribuera aux différents niveaux : localement en soutien à ses membres ; sur chaque frontière en appuyant la coordination entre niveaux et de part et d'autre de la frontière ; au plan national et européen, en appui aux services des Etats et des institutions européennes.

Dans le contexte français, le **processus de réforme de l'action publique territoriale** amène à clarifier les responsabilités des différents niveaux ; les collectivités locales voient leur rôle renforcé, tandis que l'Etat est appelé à garantir la cohérence stratégique et la cohésion sociale et territoriale. **L'amélioration de la politique transfrontalière de la France passe notamment par une meilleure coordination entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales, ainsi qu'avec les Etats voisins, que la MOT souhaite accompagner.**

La politique de cohésion pour la période 2014-2020 offre des opportunités nouvelles, telles que l'approche territoriale intégrée, les outils de gouvernance transfrontalière comme le GECT, la prise en compte du transfrontalier dans les documents stratégiques (accords de partenariat). La MOT souhaite **accompagner le processus de programmation européen**, en particulier les programmes transfrontaliers, en synergie avec les programmes régionaux, et plus largement les autres stratégies et programmes, y compris nationaux (CPER français etc.).

En dehors de sa mission d'intérêt général qui fait l'objet de subventions dans le cadre de conventions d'objectifs, la MOT peut se voir confier la réalisation d'études stratégiques et thématiques (prise en compte de la dimension transfrontalière dans telle politique publique), le cas échéant dans le cadre d'une mise en concurrence préalable (cf. 2.4).

### 3.1 Appui technique aux politiques transfrontalières, notamment dans le cadre de la programmation 2014/2020

#### 3.1.1 Dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français

Dans le contexte français, le dispositif de gouvernance et de coordination d'une politique nationale des territoires frontaliers français (développement et coopération) est en cours de définition.

Au plan national français, la **relance, préconisée par la mission parlementaire de 2010, d'un comité de pilotage interministériel, composé de représentants de tous les ministères concernés, reste à l'ordre du jour**. Il aurait pour mission d'assurer la cohérence entre les politiques nationales, sectorielles (mises en œuvre par les ministères) et territoriales (mises en œuvre par le CGET), et avec les stratégies mises en œuvre sur les différentes frontières ; il bénéficierait de l'appui technique de la MOT.

Pour chaque frontière, le préfet de région coordonnateur devrait se voir confier une triple mission de réflexion stratégique, de coordination des acteurs pour sa mise en œuvre, et de référent national, aux côtés des régions.

Dans le cadre de ce dispositif de gouvernance multi-niveaux, la vocation de la MOT comme appui aux différents acteurs de la coopération transfrontalière est confirmée, tant vis-à-vis des acteurs de la coopération de son réseau, que des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat français, des réseaux diplomatiques, de la Caisse des Dépôts et de ses Directions régionales, et des Etats voisins.

Celle-ci leur apporte son concours et son expertise, notamment en matière d'observation stratégique de l'évolution des territoires transfrontaliers ; de tableau de bord des stratégies et des programmes ; de capitalisation des bonnes pratiques ; et de formation du personnel impliqué.

**Il s'agit de conforter ce rôle d'ores et déjà tenu par la MOT (comité de pilotage interministériel créé dès 1997), et de lui reconnaître sa fonction d'« observatoire transfrontalier<sup>5</sup> ».**

<sup>5</sup> Au sens territorial et non statistique du terme.

Dans le cadre français, la MOT contribue aux travaux en fonction du calendrier des prises de décision (notamment processus de décentralisation et de réforme de l'Etat français), et en tant que de besoin, à la préparation de comités de pilotage interministériels, de comités interministériels à l'égalité des territoires (quand ils comportent des points transfrontaliers) ou de réunions interservices sur les questions transfrontalières. A cet égard, le travail de conviction sur les enjeux transfrontaliers engagé par la MOT auprès des principaux ministères concernés est à poursuivre.

Elle attachera une importance particulière à la réflexion à mener sur la coordination des services préfectoraux, des services déconcentrés des ministères concernés, et des réseaux diplomatiques.

**Avec l'appui du CGET, il importera de construire avec chaque ministère un partenariat pérenne, afin que la dimension transfrontalière soit bien prise en compte dans leurs champs sectoriels :** présence des ministères dans un dispositif de gouvernance national du transfrontalier à coordonner, interlocuteurs techniques identifiés, accès effectif des administrations centrales et déconcentrées aux services de la MOT (accès à l'espace membres, etc.).

Sur chaque frontière, la MOT interviendra en appui des différents dispositifs : stratégies euro-régionales quand elles existent ; programmes transfrontaliers (cf. 3.1.2) ; information-formation (cf. 3.1.4).

La coordination entre Etats voisins en matière de coopération transfrontalière est désormais identifiée comme une priorité (cf. mission parlementaire en France : initiative du CGET en matière d'observation (cf. 3.2) ; travaux du Conseil de l'Europe ; actions menées par le Benelux ; priorités de la présidence luxembourgeoise 2015, (cf. 4.2.3)).

La question de la levée des obstacles législatifs et réglementaires à la coopération ; le recours éventuel à l'expérimentation, sont soulevés par la future présidence luxembourgeoise de l'Union européenne (cf. 4.2.3), à laquelle la MOT apportera son appui au cours de l'année 2015.

La relance en 2013/2014 par la Préfecture Nord Pas de Calais en partenariat avec les autorités belges et avec l'appui de la MOT, d'une coordination entre la France et la Belgique (suite des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge de 2005/2007) constitue une démarche pilote, à transposer sur d'autres frontières.

### **3.1.2 Coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation 2014-2020**

La MOT a une mission d'assistance générale pour la mise en œuvre de la politique de cohésion 2014-2020 et la mise en place des programmes (européens et nationaux).

La MOT assurera une veille sur les positions des différentes institutions communautaires impactant les territoires transfrontaliers, et contribuera à l'élaboration des positions françaises, dans une approche multi-niveaux et d'intérêt général transfrontalier (articulation entre besoins des territoires transfrontaliers, stratégies locales, régionales, nationales, européennes, entrées thématiques et territoriales, etc.) en s'appuyant sur son réseau.

La MOT poursuivra également sa mise en réseau au plan européen : échanges avec les acteurs d'autres frontières, prises de position vis-à-vis des institutions communautaires (cf. ci-après).

La MOT procédera aux actions suivantes :

- ≡ Appui méthodologique ponctuel dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat et des programmes de coopération 2014-2020.
- ≡ Suivi d'ensemble des thématiques et des approches territoriales des programmes, en liaison avec le CGET.
- ≡ Appui au processus de coordination avec les pays voisins du suivi des Accords de Partenariat, proposé en 2013 par la France aux Etats voisins.

Les actions de la MOT seront coordonnées avec celle du programme français d'assistance technique Europ'Act, ainsi qu'avec les programmes de réseaux européens (cf. 4.1.1).

### **3.1.3 Questions liées aux outils de gouvernance, en particulier au groupement européen de coopération territoriale (GECT) dans la nouvelle période de programmation**

Cette action sera réalisée en collaboration avec les services ministériels français ou étrangers concernés afin d'appréhender les enjeux liés à la mise en œuvre aux frontières françaises du règlement communautaire révisé en 2013, et aux opportunités liées à la révision du règlement et plus généralement au paquet législatif communautaire 2014-2020, qui prévoit un rôle accru des GECT ou structures juridiques équivalentes pour la mise en œuvre des programmes et projets transfrontaliers.

La MOT étudiera les conséquences sur les GECT existants du règlement approuvé en 2013, au regard de la pratique, et du cadre juridique français de la coopération transfrontalière. Cela pourra donner lieu, si besoin, à une consultation des GECT aux frontières françaises, à des échanges avec les services ministériels concernés, voire à l'organisation de réunions de travail afin d'alimenter le processus législatif.

La MOT poursuivra au cours de la période 2015-2017 la cartographie et le recensement des GECT existants, de leurs missions et de leurs stratégies, (et plus généralement des outils juridiques de la coopération transfrontalière), en lien avec les objectifs de la déclaration d'intérêt commun MOT/Comité des Régions (cf. ci-après).

### **3.1.4 Contribution à la formation des personnels de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts aux questions transfrontalières**

Le cadre de l'action transfrontalière des services de l'Etat et des collectivités est impacté par le processus de décentralisation et de réforme de l'Etat en cours en France, ainsi que par les nouveaux dispositifs relatifs à la programmation européenne 2014-2020. Les besoins de compétences évoluent, tant au niveau territorial (fonction publique territoriale) qu'au niveau central et déconcentré (services de l'Etat, Caisse des Dépôts en central et en Directions régionales). La MOT assiste à leur demande ses adhérents et les services nationaux concernés (ministères, Caisse des Dépôts) dans la définition des contenus et des actions de formation à mettre en œuvre, et y intervient en tant que de besoin.

Au cours de la période 2012-2014, s'agissant de la fonction publique d'Etat, la MOT a contribué à des formations à la coopération transfrontalière de sous-préfets, et plus récemment, de préfets (dans le cadre du CHEMI) à la demande du Ministère de l'Intérieur.

Pour la période 2015-2017, un partenariat pourrait être formalisé à cet égard avec le Ministère de l'Intérieur, et envisagé avec d'autres ministères. vis-à-vis des cadres de leurs services déconcentrés.

Relativement à la formation des personnels de la fonction publique territoriale, la collaboration avec le CNFPT est déjà formalisée sous la forme d'une convention. Des cadres de partenariat pourront être définis dans la période qui commence avec d'autres organismes de formation, comme l'ENA et l'INET avec lesquels la MOT est amenée à travailler plus ponctuellement.

Les actions de formation pourraient être déclinées sur chaque frontière, en liaison avec les délégations régionales du CNFPT, les INSET, les structures de formation spécialisées telles les Euro-Instituts, quand ils existent. Une ouverture vers les pays voisins pourrait être recherchée, permettant des échanges sur les outils de



coopération propres à chaque frontière, voire un benchmarking entre les politiques publiques menées dans les pays voisins. Le cycle de séminaires mené par la MOT en 2013 sur les outils juridiques en a validé l'intérêt.

### 3.2 Observation des territoires transfrontaliers

La MOT a accumulé une expertise unique dans ce domaine à travers les études et les cartes qu'elle réalise depuis l'origine. Les données en stock sont toutefois vite obsolètes et il convient de les réactualiser continuellement. Dans ce contexte, la nécessité de renforcer les outils d'analyse et d'observation est plus que jamais d'actualité : la bonne connaissance de ces espaces transfrontaliers est en effet fondamentale pour y mener les politiques publiques transfrontalières dont ils ont réellement besoin.

L'élaboration des programmes de la période 2014-2020, dans un contexte d'exigence accrue en matière d'évaluation (indicateurs de résultats), conduit à une prise de conscience que les données transfrontalières sont souvent indisponibles.

Suite à l'étude sur le volet transfrontalier de l'Observatoire des territoires (menée par la MOT et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) pour le CGET, achevée fin 2011), et à la conférence de restitution tenue à Nancy<sup>6</sup> en décembre 2012, un volet transfrontalier a été créé fin 2013 au sein de l'Observatoire des territoires du CGET en utilisant le matériau produit dans le cadre de l'étude.

La MOT poursuivra sa contribution au volet transfrontalier de l'observatoire des territoires du CGET à travers la rédaction d'articles et de cartes et en proposant de nouvelles thématiques à investiguer.

Pour aller plus loin et poser les jalons d'une véritable observation statistique transfrontalière au niveau européen, les représentants de la France et des Etats voisins ont créé en 2013 dans le cadre de l'Initiative de Nancy un Comité stratégique transfrontalier (CST) dédié à l'observation des territoires transfrontaliers qui permet de faire dialoguer les démarches nationales d'observation entre les pays. Ce comité qui rassemble les différentes administrations de l'Aménagement du territoire de la France et de ses voisins, devra permettre à terme d'appréhender les évolutions importantes, sur des thématiques essentielles comme le marché du travail, les flux et les transports, l'enseignement et la formation ou encore la santé.

---

<sup>6</sup> Baptisée « Initiative de Nancy ».

La MOT continuera à apporter son appui à ce processus en contribuant notamment à son animation et en assurant le secrétariat des réunions du comité. La MOT y poursuivra également son rôle d'intermédiaire entre les administrations de l'aménagement du territoire des pays voisins (BMBVS et BB(S)R allemand, ARE suisse, MAT luxembourgeois, certains instituts nationaux statistiques, parfois non frontaliers (Pays-Bas)).

En lien avec l'observatoire des territoires du CGET, la MOT poursuivra sa participation active à l'animation de l'étage plus technique du dispositif, le groupe de travail transfrontalier (GTT), qui regroupe les représentants des différents instituts statistiques nationaux et régionaux de part et d'autre des frontières françaises. La présidence luxembourgeoise de 2015 devrait être l'occasion d'un point d'étape de cette démarche (cf. ci-après et fiche détaillée sur l'observation en annexe) et un moment de communication politique sur ce sujet avant de poser les jalons d'un programme de travail pouvant être soutenu le cas échéant par des financements à identifier.

### 3.3 Répondre à des besoins d'études stratégiques

En liaison avec les besoins exprimés dans le cadre de la plateforme des techniciens et par les ministères (cf. ci-dessus), certaines thématiques nouvelles sont ou pourraient être explorées par la MOT.

#### Développement économique transfrontalier

Un projet sur le développement économique des territoires transfrontaliers (rôle des entreprises, conditions cadres à mettre en place pour y parvenir), co-financé par le programme Europ'Act, est lancé et se poursuit en 2015. Ce projet a notamment comme objectif d'apporter aux acteurs de la coopération transfrontalière une meilleure connaissance des enjeux en matière de développement économique des territoires transfrontaliers et des liens entre économie et emploi.

La MOT produira des outils méthodologiques à destination des praticiens de la coopération, dans le domaine du développement économique et de l'emploi. Ces outils, ainsi qu'un état des lieux synthétique réalisé sur les territoires transfrontaliers le long des frontières françaises, avec un benchmark européen des bonnes pratiques, aideront à une meilleure orientation stratégique des programmes européens, à la structuration des réseaux de partenaires et à l'émergence de projets (en matière de développement économique et en lien avec les questions d'emploi). Cette thématique sera poursuivie par la mise en place d'un groupe de travail.

#### Logement, foncier (cf. 1.2)

## Transition énergétique, Energies renouvelables

La MOT a organisé au sein de son réseau un groupe de travail sur les « énergies renouvelables dans un contexte transfrontalier » en 2012.

**Nouveaux instruments financiers (NIF)** : la Commission européenne souhaite promouvoir les NIF dans la mise en œuvre de la politique de cohésion ; il s'agit de démultiplier l'intervention du FEDER en substituant partiellement à la subvention, son mode traditionnel d'intervention, des prêts. La Caisse des Dépôts et le CGET s'intéressent à une telle évolution. La MOT pourrait participer à ces réflexions pour ce qui concerne la coopération transfrontalière.

## 4. Quatrième partie : ouverture et représentation des intérêts au niveau européen, outre-mer et international

La coopération transfrontalière s'inscrit naturellement dans le processus plus large de la construction européenne, rendant indispensable la poursuite de l'ouverture européenne de la MOT.

Celle-ci est notamment rendue possible grâce au soutien de la Caisse des Dépôts, qui lui fournit un bureau de passage à Bruxelles, ainsi que l'usage de sa salle de réunion, dans le cadre de sa représentation permanente.

Cette ouverture européenne se poursuit au travers des axes suivants, qui font écho aux chapitres précédents.

### 4.1. Echanges d'expérience et de bonnes pratiques, capitalisation

#### 4.1.1 Saisir les opportunités de porter les questions transfrontalières dans les projets européens des programmes de coopération territoriale européenne

Les échanges d'expérience et de bonnes pratiques pourront s'effectuer notamment dans le cadre du pilotage, de l'apport d'expertise ou de la participation de la MOT à des « projets européens ».

La MOT étudiera la possibilité de participer à des projets européens, notamment avec ses partenaires de la CECICN<sup>7</sup>, de la plateforme de Budapest<sup>8</sup>, du réseau TEIN<sup>9</sup>, de l'ARFE<sup>10</sup> ou d'autres partenaires européens.

<sup>7</sup> Conférence européenne des réseaux de villes transfrontalières et interrégionales.

<sup>8</sup> Plateforme d'échange des structures nationales d'appui à la coopération transfrontalière.

<sup>9</sup> Réseau des Euro-Instituts.

<sup>10</sup> Association des Régions Frontalières Européennes.

Afin d'examiner les possibilités de tels projets dans le cadre de la programmation 2014-2020, et plus largement, des partenariats, des contacts sont pris avec les programmes de réseaux :

- INTERACT (approches thématiques, base de projets KEEP, mise en œuvre des GECT, etc.),
- URBACT (agglomérations transfrontalières),
- INTERREG EUROPE (prise en compte du transfrontalier dans la plateforme d'expertise, etc.),
- ESPON (observation transfrontalière),

ainsi qu'avec les programmes transnationaux, susceptibles de financer des projets de mise en réseau (Europe du Nord-ouest, Espace alpin, etc.).

Plus largement, des interactions sont nécessaires avec ces programmes pour qu'ils prennent mieux en compte le transfrontalier et améliorent la qualité des actions menées à cet égard.

La participation à des projets peut être envisagée également dans le cadre de financements européens tels que : les Actions innovatrices en matière de développement urbain (DG REGIO) ; le programme Horizon 2020 ; EU for citizens, etc. A cet égard, la MOT souhaite développer son partenariat avec le réseau TEIN des Euro-Instituts et l'Université de Strasbourg dans le cadre d'un projet H2020 à mener entre 2015 et 2020 sur la problématique des acteurs transfrontaliers entre européanisation et globalisation. Ce projet permettrait également de travailler conjointement avec l'ARFE.

#### **4.1.2 Partenariat dans le cadre de la plateforme de Budapest**

Cette plateforme associe les structures nationales d'appui à la coopération transfrontalière en Europe : outre la MOT, le CESC<sup>11</sup> pour la Hongrie et des structures équivalentes aux Pays-Bas et au Portugal.

Des contacts seront pris avec d'autres structures nationales de ce type en Europe et quand elles n'existent pas (Finlande, Pologne, Roumanie, République tchèque, etc.), la MOT apportera le cas échéant son soutien à la création de nouvelles structures.

Les travaux de la plateforme seront mis en perspective de l'agenda politique de la cohésion territoriale (prises de position, participation aux réunions au nom de la Plateforme). Ils pourront notamment relayer la démarche du Comité stratégique transfrontalier sur l'observation des territoires transfrontaliers initié par le CGET en 2013.

---

<sup>11</sup> Central European Service for Cross-border Initiatives

#### **4.1.3 Réflexions sur les métropoles transfrontalières**

En complément de la priorité thématique décrite en 1.2.1, et suite au séminaire sur les pôles métropolitains qui s'est tenu en 2013, des réflexions sur les métropoles transfrontalières seront menées en lien avec le CGET et les Etats voisins : Allemagne (IMeG - Groupe d'initiative Régions métropolitaines transfrontalières) ; Luxembourg ; Suisse ; Belgique. Un projet européen pourrait être développé (cf. 4.1.1).

#### **4.1.4 Mise en réseau des espaces naturels transfrontaliers**

La MOT contribue à la mise en réseau des espaces naturels protégés transfrontaliers par son partenariat avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (membre de la MOT) et des événements organisés par Transboundary Parks, le réseau européen des parcs et espaces naturels protégés transfrontaliers de la fédération EUROPARC. La MOT souhaite poursuivre son action en faveur des espaces naturels transfrontaliers en Europe, et favoriser leur connaissance des programmes transfrontaliers européens et des possibilités de structuration juridique transfrontalière. Un projet européen pourrait être développé (cf. 4.1.1).

#### **4.1.5 Plateforme des GECT du Comité des Régions**

La participation à cette plateforme, dans le cadre de la Déclaration d'intérêt commun avec le Comité des Régions, permettra de relayer au niveau européen les pratiques et réflexions du réseau de la MOT (cf. également 3.1.3).

#### **4.1.6 Participation au réseau TEIN (réseau des Euro-Instituts) dans le cadre de leurs échanges**

TEIN est le réseau des organismes de formation et recherche sur le transfrontalier, piloté par l'Euro-Institut de Kehl. Le premier projet TEIN développé dans le cadre du programme Union européenne Leonardo et le second projet nommé PAT-TEIN (Professionalizing Actors of Transfrontier cooperation - Transfrontier Euro-Institut Network) ayant pour but de développer du matériel pédagogique et des formations dédiées, étant achevés, la MOT s'associera aux travaux que TEIN souhaite ultérieurement développer: utilisation et diffusion des outils pédagogiques et d'évaluation, mise en commun des ressources.

Le projet de dictionnaire critique de la coopération transfrontalière, et de mise en réseau des centres ressources, initié par l'Université de Strasbourg et le réseau TEIN, associant la MOT et l'ARFE, en est un exemple (cf. 4.1.1) qui sera développé au cours de la période 2015-2017.

## 4.2. Représentation européenne des intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière

### 4.2.1 Partenariat avec la CECICN

La MOT est membre fondateur du réseau CECICN, Conférence européenne des réseaux de villes engagées dans la coopération territoriale européenne, soit à l'échelle du transfrontalier (MOT, CESCO, etc.), soit à l'échelle de macro-régions (Baltique, Atlantique, Méditerranée, Adriatique, Danube).

Le travail engagé depuis 2012 entre la CECICN et les institutions européennes, sur la base du document stratégique sur la coopération intelligente - les villes et les régions engagées dans la coopération territoriale européenne, élaboré en 2012 en lien avec l'ARFE, et la grande conférence européenne organisée par la CECICN à A Coruña (Espagne) en juin 2012, sera poursuivi au cours de la prochaine période triennale (cf. 4.2.3).

La MOT et ses partenaires continueront notamment de faire valoir leur avis sur le processus de programmation de la coopération transfrontalière 2014/2020.

### 4.2.2 Alliance stratégique avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)

La coopération de la MOT avec l'ARFE (Association des Régions Frontalières Européennes) permet d'allier deux réseaux complémentaires : la MOT étant plus spécialement représentative de la gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière aux frontières françaises, et l'ARFE représentant un grand nombre de régions transfrontalières en Europe. Cette alliance permet de peser d'un plus grand poids dans le débat européen sur la coopération transfrontalière.

### 4.2.3 Coopération avec les institutions européennes

Cette coopération permet le relais des intérêts du transfrontalier. La MOT exerce une veille sur l'actualité communautaire, et répond régulièrement aux consultations, le cas échéant avec la CECICN, lancées par les différentes institutions (Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions, etc.). Elle fait connaître auprès des institutions européennes ses prises de positions et cherche à pérenniser les relations établies :

### Coopération intergouvernementale et avec le Conseil

Dans le cadre du Trio Italie (S2 2014), Estonie (S1 2015), Luxembourg (S2 2015), ce dernier souhaite faciliter la coopération transfrontalière via la création d'une base légale pour l'adoption de dispositions spécifiques dans les espaces transfrontaliers. Ce régime dérogatoire serait comparable au droit à l'expérimentation française, et constituerait une « bulle transfrontalière » permettant d'adopter une législation divergente dans un temps limité. Cette démarche s'apparenterait à celle des GECT et se situerait dans sa continuité du fait de l'application volontaire, subordonnée à l'existence d'un GECT et limitée à ce territoire. Le règlement européen qui servirait de base légale devrait être inclus dans le paquet législatif des fonds structurels 2021-2027. La MOT, l'ARFE, le Comité des Régions et toutes les parties prenantes seront associés à ce processus.

L'identification des obstacles à la coopération transfrontalière précédemment évoquée est un préalable, afin d'établir les champs d'application possibles, fait l'objet d'une expertise d'assistance (cf. 3.3) au Grand-Duché de Luxembourg en 2015 pour la tenue d'un séminaire devant se tenir le 19 mai 2015. Dans ce cadre, sera abordée la question de l'observation transfrontalière, sur la base du travail du comité stratégique transfrontalier et du groupe de travail transfrontalier sur l'observation (cf. 3.2).

### Commission européenne

Le contact sera poursuivi et intensifié avec la DG REGIO et les autres DG concernées par la coopération transfrontalière, afin de les associer, dans un bénéfice mutuel, aux travaux de la MOT. L'année 2015, correspondant au 25<sup>ème</sup> anniversaire de la CTE, verra la production d'une série de cartes relatives à la coopération transfrontalière de l'Union européenne, dans le cadre d'une mission d'expertise.

### Comité des Régions

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec le Comité des Régions, notamment en lien avec la plateforme des GECT du Comité des Régions et la déclaration d'intérêt commun entre la MOT et le Comité des Régions.

### Parlement européen

La MOT et la CECICN continueront de travailler avec les parlementaires européens concernés par la coopération transfrontalière, notamment dans le cadre du groupe de liaison transfrontalier, en cours de mise en place, afin de permettre aux eurodéputés de commissions différentes de se familiariser avec les différents défis de la coopération transfrontalière.



## Conseil de l'Europe

Le partenariat de la MOT avec le Conseil de l'Europe concernera notamment le suivi du 3ème protocole additionnel à la Convention-cadre de Madrid (GEC - groupement euro-régional de coopération), qui est entré en vigueur aux frontières franco-suisse et franco-allemande au 1er mars 2013, ainsi que le thème des obstacles à la coopération transfrontalière (cf. 2.1.1), et celui de la participation des citoyens à la gouvernance transfrontalière.

## 4.3 Coopération sur les frontières d'outre-mer et sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Afrique et Méditerranée, etc.)

### 4.3.1 Outre-mer

La MOT poursuivra son appui méthodologique à la coopération transfrontalière sur les frontières d'outre-mer. Engagée dans des partenariats réguliers et techniques avec ces territoires (essentiellement la Guyane sur ses deux frontières) ou ponctuels (autres régions et collectivités d'outre-mer), elle veillera à ce que ces frontières françaises non métropolitaines soient bien prises en compte dans les politiques nationales et européennes. Ces espaces sont soumis à des problématiques spécifiques (intégration régionale de ces portions d'Union européenne au sein d'autres ensembles sub-continentaux, problématique de développement de l'ingénierie territoriale, infrastructures, services à la population, intégration des différentes communautés, forte croissance démographique, désenclavement, enjeux liés à la coopération maritime etc.).

### 4.3.2 Ouverture internationale

La MOT poursuivra également son action sur d'autres frontières (Est et Sud de l'Europe, Afrique et Méditerranée, etc.), dans une perspective multi-niveaux, soit dans le cadre de la coopération interétatique (en liaison avec les acteurs concernés, notamment le CGET et le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international), soit dans le cadre de la coopération décentralisée.

Ceci concerne en particulier :

- ≡ La coopération entre anciens et nouveaux Etats membres de l'Union européenne : Hongrie, avec le CESC et Initiative France-Hongrie ; Pologne, par exemple sur les enjeux liés aux GECT et sur les possibilités de création d'une « MOT polonaise ».
- ≡ La coopération Nord-Sud, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Programme Frontière de l'Union Africaine, du dialogue engagé avec Cités Unies France et ses membres; avec le GRDR, l'AIMF ; avec des organismes spécialistes de la coopération décentralisée en France et en Europe (VNG International aux Pays-Bas).

- ≡ L'appui auprès des Nations unies – UNCDF pour la mise en place d'un financement des projets transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (programme LOBI). L'assistance apportée par la MOT en 2013/2015, notamment sur la méthodologie de capitalisation des expériences, l'analyse des cadres stratégiques nationaux et les recommandations en matière de coopération entre les autorités ouest-africaines pour le financement de projets transfrontaliers, pourrait le cas échéant être poursuivie en Asie.

La MOT poursuivra sa coopération avec les réseaux de recherche portant sur le transfrontalier : le BRIT (réseau mondial de chercheurs travaillant sur les frontières), dont la MOT a été partenaire pour la conférence « La frontière, source d'innovation » (novembre 2014 sur la frontière franco-belge, à Arras, Lille et Mons) ; et pourrait être partenaire pour la prochaine rencontre BRIT prévue à la frontière Allemagne/Danemark en 2016 ; BIG, programme de recherche financé par le gouvernement canadien, etc.

## Thématiques de travail prioritaires pour 2015-2017

### Mobilité/transports

La problématique de la mobilité, fondatrice et éminemment structurante pour les territoires transfrontaliers est suivie depuis l'origine par la MOT, tant en matière d'analyse globale des flux, des obstacles, des recommandations que de l'assistance opérationnelle locale.

#### Bilan 2012-2014

La période triennale précédente a vu la diversification par les transports collectifs de voyageurs des moyens de déplacement des populations frontalières, de plus en plus mobiles, l'augmentation globale de leur part modale, l'amélioration et prolongation des infrastructures (lignes de tramway et desserte ferroviaire). La MOT s'est investi plus particulièrement sur les problématiques ferroviaires transfrontalières et les montages juridiques afférents à la faveur de plusieurs études opérationnelles, de bons-à-tirer et de notes à la demande de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et des collectivités frontalières.

#### 2015-2017

Les objectifs pour 2015-2017 concernent la comparaison des modes d'organisation et d'investissement dans les transports publics dans les régions limitrophes ; la réforme du code des transports, la perspective de l'ouverture à la concurrence de tronçons ferroviaires transfrontaliers, la création d'autorités organisatrices de transports transfrontaliers (GECT) en routier comme en ferroviaire l'amélioration des dessertes existantes et la réponse au besoin juridique sur des modes de transports transfrontaliers peu explorés : bacs fluviaux et lacustres (fleuve Maroni en Guyane, lac Léman, etc.).

Les actions se dérouleront dès 2015 à la faveur des études opérationnelles en cours ou à venir, de bons-à-tirer et des notes produites pour les autorités compétentes.

## Gouvernance des territoires transfrontaliers

### Bilan 2012-2014

Thématique fondamentale du développement des territoires transfrontalier et investie par la MOT sur le plan tant technique que politique, au niveau local comme national et européen. La MOT a mené au cours de la période triennale précédente des travaux de fond sur l'articulation entre politique de cohésion, dispositifs de gouvernance et logique territoriale transfrontalière (guide méthodologique Europ'Act 2012<sup>12</sup> et conférence associée le 24 octobre 2012). La refonte de la stratégie territoriale de l'Arc jurassien transfrontalier et de sa gouvernance, etc., est également un des nombreux travaux de fond mené par la MOT entre 2012 et 2014, comme l'assistance à de nombreux autres territoires sur ce sujet (Parc transfrontalier du Hainaut, Agglomération du Doubs, Parc National du Mercantour, Espace Mont Blanc).

### 2015-2017

Pour la période à venir, il s'agit de poursuivre l'observation de la gouvernance des territoires transfrontaliers aux différentes échelles en prenant en compte la réforme territoriale concernant l'ensemble des échelles en France et ses impacts potentiels sur les structures de gouvernance transfrontalière déjà existantes (Eurorégions, Eurodistricts, Eurométropoles, parcs transfrontaliers, etc.). Il s'agit également d'analyser et contribuer à l'évolution des outils juridiques l'accompagnant. La problématique de la gouvernance est enfin à relier à l'enjeu d'implication citoyenne et de la société civile dans les différents projets de territoires. En effet, il n'y a pas de bonne gouvernance transfrontalière sans l'implication des citoyens, destinataires finaux et « lecteurs » de ces politiques publiques. Cette poursuite sera fera par la veille territoriale menée par la MOT, par des actions d'assistance (bons-à-tirer, études opérationnelles), par la rédaction de notes.

Elle passera enfin pour une réflexion puis action portée sur l'implication de la société civile (2016-2017) à la faveur de projets nationaux (séminaires, etc.) ou européens (projet H2020) dont le contenu reste à préciser (cf. thème société civile et citoyenneté).

---

<sup>12</sup> [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Europe/Guide\\_methodologique.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Europe/Guide_methodologique.pdf)

## Pratique des GECT/GLCT et des autres structures juridiques aux frontières françaises

La MOT dispose d'une compétence de pointe pour assister les acteurs locaux, nationaux et européens dans le suivi et la mise en œuvre de ces outils. Investie depuis sa création sur la mise en place de ces outils, tant pour faire évoluer et appliquer le cadre juridique (Ministère de l'Intérieur - DGCL, Comité des Régions, Conseil de l'Europe) que pour conseiller les territoires dans leur mise en œuvre (choix de la structure, rédaction des statuts en fonction des objectifs, etc.).

### Bilan 2012-2014

La MOT a organisé au cours de la période 2012-2014 cinq sessions d'informations des acteurs locaux aux frontières pour faciliter le choix des montages opérationnels transfrontaliers et réalisé un guide sur ce sujet en décembre 2013<sup>13</sup>. La MOT a également mené plusieurs missions lourdes d'assistance à la mise en place d'un GECT pour le territoire Alpi-Maritime Mercantour et pour l'Espace Mont Blanc, Agglomération urbaine du Doubs. Cette assistance s'est manifestée également sous la forme de nombreux bons-à-tirer réalisés. Elle a enfin suivi et émis des recommandations dans le cadre de la révision en 2013 du règlement européen sur le GECT. Son travail d'assistance à l'évolution du cadre juridique auprès des services centraux de l'Etat et de la commission s'est adressé en particulier au Ministère de l'Intérieur, au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et au CGET et au niveau européen auprès de la Plateforme des GECT du Comité des Régions.

### 2015-2017

Pour la période 2015-2017, la MOT poursuivra son rôle de veille et de conseil auprès des services centraux et des territoires locaux, dans l'analyse et l'application des textes juridiques relatifs aux outils, tant pour l'émergence de structure de gouvernance que pour faire fonctionner des équipements. Dès 2015, la MOT travaillera sur l'outil GECT en tant que support à une autorité organisatrice de transport ferroviaire transfrontalière entre la France, Monaco et l'Italie. Elle se penchera également sur les montages juridiques pour des transports transfrontaliers peu explorés : transports fluviaux à la demande des territoires transfrontaliers (Léman, Guyane) comme de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer. Si le besoin se confirme, sera mis en place un groupe de travail, visant à capitaliser les expériences de ces structures en matière de mise à disposition, de détachement et de recrutement direct de personnel

<sup>13</sup> [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Etudes\\_Publications\\_MOT/Cadre\\_juridique\\_de\\_la\\_cooperation\\_transfrontaliere\\_FR.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/Cadre_juridique_de_la_cooperation_transfrontaliere_FR.pdf)

des structures juridiques transfrontalières. Elle examinera les possibilités nouvelles introduites pour les GECT par le nouveau règlement européen de décembre 2013, modifiant le règlement de 2006.

## Observation des territoires transfrontaliers

### Bilan 2012-2014

La MOT est engagée dans les pratiques d'observation depuis l'origine à travers la publication de nombreuses cartes puis de deux éditions de l'atlas de la coopération transfrontalière. Les différents travaux menés pour la DATAR/CGET par la MOT, avec la FNAU, ont conduit au cours de la période triennale précédente à l'achèvement des travaux de l'étude MOT/FNAU pour le CGET et à leur restitution en décembre 2012 dans le cadre d'un colloque européen sur les questions d'observation transfrontalière. L'« initiative de Nancy » (cf. 3.2) a ainsi posé les jalons d'un dispositif de coordination des administrations de l'aménagement du territoire de la France et de ses voisins, appuyé sur un échelon plus technique (instituts statistiques nationaux) afin d'entamer un travail de recensement, de connaissance, de mise en réseau et d'échanges de bonnes pratiques autour de l'observation statistique transfrontalière. Le dispositif créé depuis lors par la France et ses voisins, est à double étage (comité stratégique transfrontalier dont la MOT assure le secrétariat / groupe de travail transfrontalier). Il s'est réuni plusieurs fois tout au long de 2013 et 2014 et a permis d'amorcer cette mise en réseau et ce socle d'échanges techniques.

### 2015-2017

Au cours de la prochaine période triennale, ce dispositif à double étage a vocation à poursuivre ses travaux, notamment sur la question des flux de travailleurs frontaliers et dans la perspective en 2015 d'une présentation des travaux dans le cadre d'un séminaire organisé par le Luxembourg en préparation à sa présidence de l'Union européenne.

Pour 2016 et 2017, l'objectif est multiple : sur la base des conclusions de la session consacrée à l'observation du séminaire, du 19 mai 2015, faire porter le message aux autorités européennes et nationales que le constat d'insuffisance de coordination et de prise en compte par les instituts statistiques nationaux des questions transfrontalière aboutisse à une recommandation forte de la Commission européenne et validée par les Etats pour renforcer l'observation. Il s'agit également de permettre le financement d'un programme de coopération sur ce sujet, notamment dans le cadre d'ESPON et permettant de financer la poursuite de la démarche.

Il s'agit enfin de permettre la pérennisation d'un groupe de travail sur le sujet. Enfin, le travail de mise en ligne sur le site de l'observatoire des territoires des fiches territoriales observées au cours de l'étude MOT/FNAU sera poursuivi en 2015.

## Développement économique, Innovation

Le développement économique transfrontalier interroge à la fois à la dynamique propre des territoires frontaliers français en comparaison avec les versants situés de l'autre côté de la frontière, vers lesquels ils envoient des centaines de milliers de travailleurs frontaliers chaque jour.

### Bilan 2012-2014

La thématique, investie au cours de la précédente triennale (reprise d'entreprise transfrontalière, début du projet cofinancé par Europ'Act<sup>14</sup> avec une conférence organisée<sup>15</sup> sur le sujet, un diagnostic de l'existant à la faveur de 80 entretiens menés sur l'ensemble des frontières, 4 groupes de travail, etc.), fait l'objet d'une définition des acceptions diverses du champ économique transfrontalier, de ses protagonistes, de sa prise en compte programmatique dans la nouvelle période 2014-2020.

### 2015-2017

La période 2015-2017 verra la thématique approfondie et développée à la faveur de la poursuite du projet Europ'Act. Un rapport de diagnostic sera réalisé au printemps 2015 ainsi que deux guides pratiques, l'un à destination des porteurs de projet, l'autre à destination des gestionnaires de programmes et des autorités publiques seront rédigés et traduits en anglais. Une conférence de restitution sera organisée en septembre 2015. Cette thématique fondamentale, bénéficiera des conclusions de ce projet, et permettra la mise en place d'un groupe de travail qui poursuivra les échanges sur ce sujet, interrogeant notamment la compétitivité et les conditions cadres de versants français et la conduite de ces politiques publiques dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la France (pour les 3 ans) pour ce qui est du transfrontalier.

<sup>14</sup> <http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-europeennes/projets-europeens-de-la-mot/projet-le-developpement-economique-integre-des-territoires-transfrontaliers/>

<sup>15</sup> [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Evenements\\_MOT/FR\\_Conf\\_Devel\\_eco\\_15\\_avril\\_2014\\_CR.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Evenements_MOT/FR_Conf_Devel_eco_15_avril_2014_CR.pdf)



## Emploi et formation professionnelle

La problématique de l'emploi dans les territoires transfrontaliers est suivie par la MOT depuis l'origine, notamment à travers l'analyse de l'évolution et des caractéristiques des flux de travailleurs frontaliers et les conséquences que ce phénomène massif peut avoir dans tous les domaines.

### Bilan 2012-2014

Au cours de la période précédente, l'emploi transfrontalier a fait l'objet de travaux d'analyse, notamment à travers sa dimension statistique, dans des travaux en lien avec le CGET et la FNAU. Il a fait l'objet d'approfondissements dans le cadre de mission d'expertise pour Pôle emploi sur la frontière entre PACA, l'Italie et Monaco et entre la Champagne-Ardenne, où il s'est agi de comparer les systèmes publics de l'emploi, les coopérations dans ce domaine et les actions de formations professionnelles conjointes.

### 2015-2017

Au cours de la période qui commence, il s'agit plus que jamais de poursuivre l'observation des dynamiques de l'emploi, en lien avec les adhérents de la MOT (Pôle Emploi, Groupement Transfrontalier Européen, etc.) et les autres partenaires (réseau des DIRECCTE) ; à travers un travail en lien avec l'observatoire des territoires du CGET, et les différents institutions statistiques des pays voisins, afin de donner à voir un paysage d'ensemble, plus observé au niveau européen depuis 2007. Ces travaux menés dans le cadre du comité stratégique transfrontalier de l'observation, se poursuivront dès 2015.

Il s'agira également de veiller au suivi des coopérations en matière de formation professionnelle (en lien avec les Régions), comme vecteur de lutte contre le chômage.

## Métropoles et agglomérations transfrontalières

Thématique traditionnelle (depuis l'appel à projet coopération métropolitaine de 2004 où la MOT avait été expert pour la sélection des dossiers pour la DATAR), la MOT a accompagné le suivi de la question métropolitaine en transfrontalier, à travers le suivi du projet METROBORDER.

### Bilan 2012-2014

Au cours de la période précédente, elle a multiplié les contacts avec les métropoles transfrontalières sur les frontières françaises et au-delà et a contribué à une mise en relation entre les autorités nationales (CGET) et étrangères (BMVBS, BB(S)R allemand ; ARE suisse, etc.) et DG REGIO sur ce sujet. Elle a échangé tout au long de cette période avec la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) et les agences d'urbanisme concernées. Elle a enfin travaillé avec l'association des Pôles métropolitains sur la problématique transfrontalière qui concerne certains d'entre eux (plusieurs séminaires en 2013 et 2014).

### 2015-2017

Pour la prochaine période, la MOT s'attachera à poursuivre la collaboration avec la FNAU et l'association des Pôles métropolitains sur cette problématique à la faveur de séminaires à organiser au cours des trois prochaines années. Elle nouera dès l'année 2015 des contacts plus réguliers avec le CGET et les équipes concernées, notamment pour une meilleure prise en compte des métropoles transfrontalières dans les politiques d'aménagement et pour des échanges plus réguliers entre autorités françaises et autorités des pays voisins.

Enfin, la réforme territoriale qui voit l'émergence du statut de métropoles, notamment européennes (Lille, Strasbourg depuis le 1/1/15) dans le cadre de la MAPAM sera un socle juridique et institutionnel pour analyser les développements de leurs nouvelles compétences dans un contexte frontalier sur la période 2015-2017.

## Société civile et enjeu lié à l'émergence d'une citoyenneté transfrontalière

(cf. aussi problématique inclusion sociale)

Cette problématique a été indirectement abordée par la MOT au fil des années dans le cadre du projet URBACT portant sur l'implication de la société civile dans les projets de territoire et leur gouvernance (2008/2009). Elle l'est aussi par la veille qu'exerce la MOT sur l'actualité transfrontalière et sa vision des multiples projets dans ce domaine.

Force est de constater que la crise économique actuelle et les réactions de défiance des citoyens à l'égard des politiques sont autant d'éléments qui posent plus que jamais la question de l'implication des citoyens dans les territoires transfrontaliers et les politiques qui y sont menées.

### 2015-2017

Afin de mettre en œuvre une série d'actions pour observer et approfondir cette thématique et lui apporter le bon angle d'attaque, l'année 2015 constituera un temps de veille, de lectures et d'identification de contacts utiles.

Un premier temps sera consacré au diagnostic de ce qui est réalisé en transfrontalier en ce qui concerne l'implication de la société civile dans les processus de gouvernance, en matière de communication institutionnelle. Une analyse devrait également porter sur la vision qu'ont la société civile et les habitants sur le territoire transfrontalier et la conduite de son projet politique. Ce type de recherche pourrait être mené le cas échéant dans le cadre d'un programme Horizon 2020 auquel la MOT candidate en 2015 dans le cadre d'un projet coordonné par l'Université de Strasbourg.

L'équation territoire transfrontalier et Europe va-t-elle de soi ? Si la prise en compte du citoyen dans les espaces transfrontaliers renvoie à des questions multiples, la mise en place de services aux populations concernées contribue en partie à répondre à cette interrogation sur l'utilité de cette coopération (santé, éducation, culture, emploi, formation, etc.).

La question de l'identité transfrontalière passe aussi par un apprentissage interculturel (l'apprentissage de la langue du voisin, touchant au domaine de l'éducation scolaire comme extra-scolaire) avec pour effets espérés l'amélioration des pratiques de coopération (cf. travaux et formations de l'Euro-Institut), un meilleur accès sur le marché du travail transfrontalier, etc.). L'année 2016 devra également permettre d'examiner les voies programmatiques qui permettraient de cofinancer un projet portant sur cette thématique.

## Inclusion sociale en territoire transfrontalier

Les territoires frontaliers sont soumis à des évolutions très fortes et très rapides, liées notamment à la juxtaposition de systèmes économiques différents mais interconnectés et de différentiels d'attractivité entraînant des concentrations de richesses à côté d'espaces de relégation dans les espaces relativement restreints que constituent les territoires transfrontaliers. Cette relégation concerne notamment les exclus de ce fonctionnement et de cette richesse de l'interaction transfrontalière (économie transfrontalière).

### 2015-2017

Cette thématique doit permettre de mieux définir l'acception de ce sujet dans les espaces frontaliers : différentiel de richesses concentré dans des espaces de taille restreinte, pression foncière et immobilière engendrant éviction spatiale, quartiers en difficulté accolés à la frontière, etc. Le contexte politique et économique national ne fait que renforcer le caractère prioritaire du sujet.

L'année 2015 pourrait permettre d'identifier les interlocuteurs et institutions ressources sur ce sujet. L'année 2016 permettrait de définir avec eux les priorités d'investigation, de connaissance avant d'envisager un travail de suivi, voire un projet transfrontalier pour la suite. A ce titre, la comparaison et l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine pourrait pouvoir déboucher à terme sur des expérimentations dans des secteurs transfrontaliers pré-identifiés.

## Logement et foncier<sup>16</sup>

En dehors de travaux ponctuels (Arc jurassien) ou réguliers (Grand Genève) d'analyse de ce sujet et de ceux de la MOT pour le MEDDE au fil des années 2000 (Grand Genève, Eurodistrict Trinational de Bâle, littoral basque, littoral catalan), le sujet reste peu abordé et encore trop peu pris en compte dans les politiques publiques du niveau central, au risque de d'importantes conséquences sociales (cf. thématique précédente) et spatiale (mitage, territoires non arrimés à un réseau de transport, etc.).

Cette thématique abordée au coup par coup et à un niveau local devrait pouvoir faire l'objet d'un suivi plus poussé au cours de la période triennale qui commence.

### 2015-2017

Il s'agit de porter la réflexion non seulement sur la connaissance des tendances à l'œuvre dans ces domaines (réalité de la pression, comparaison des coûts de part et d'autre de la frontière, analyse des stratégies résidentielles) mais également la comparaison des dispositifs et pratiques en la matière, l'évolution des outils existants côté français (urbanisme opérationnel, établissements publics fonciers locaux ou d'Etat, etc.) et la possibilité d'outils communs nouveaux à utiliser sur les espaces les plus tendus sans oublier la mise en réseau des acteurs concernés pour développer les échanges de bonnes pratiques en la matière. L'année 2015 permettra de reprendre contact avec les acteurs clés en la matière (DGALN<sup>17</sup>, collectivités concernées) et d'identifier des zones d'observation prioritaires. Les deux années suivantes pourraient être celles de la conduite d'un projet dans ce domaine, aux partenaires et financeurs à définir.

<sup>16</sup> <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/urbanisme-habitat-et-foncier/>

<sup>17</sup> Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, (MEDDE)